



Faire un développement structuré permettant dans un premier temps

Par amilton, le 09/06/2014 à 19:50

Bonjour. J'ai besoin de votre aide. C'est un travail que je dois remettre au prof.

Manon et Murielle viennent vous voir. Elles vivent en couple depuis cinq ans. Murielle a trois enfants, tous mineurs issus de son union avec Serge, son ex-époux.

Manon elle n'a pas d'enfant. Niveau familial elle vous explique qu'elle est sans attache, en effet il lui reste bien ses parents et sa sœur mais ils désapprouvent tous trois son couple et cela fait aujourd'hui quatre ans qu'elle n'a plus du tout de nouvelles. Elle n'a donc dans sa vie que Murielle et ses enfants qu'elle considère comme les siens.

Niveau patrimonial Manon vous précise qu'elle a acquis il y a 7 ans un appartement à CLERMONT FERRAND, appartement qui constitue sa résidence principale. Murielle est naturellement venue la rejoindre après avoir quitté Serge et habite depuis cet appartement avec elle. Elle a acquis ce bien moyennant la somme de 180 000 euros, somme financée en totalité par un emprunt bancaire. Aujourd'hui il reste dû sur cet emprunt la somme de 110 000 euros. Elle vous précise que depuis son installation Murielle rembourse la moitié des mensualités de l'emprunt ceci lui permet de se sentir un peu chez elle.

Murielle, elle, est propriétaire d'une maison à VICHY qu'elle a recueillie dans la succession de son père l'an dernier. Cette maison est louée moyennant la somme de 800 euros par mois. Pour permettre cette location, Manon lui a prêté 20 000 euros et ce afin de réaliser divers travaux d'électricité et de décoration.

Niveau liquidités, elles ont en commun un compte sur lequel est versé leur salaire respectif et divers placements, pour Manon on peut estimer ces sommes à un montant de 50 000 euros, pour Murielle le divorce est passé par là et il lui reste environ 10 000 euros.

Si aujourd'hui elles viennent faire le point comme elle vous le précise c'est qu'elles ont un projet. Murielle est libraire, jusqu'à peu elle était employée. Mais...Aujourd'hui Manon et elles ont trouvé un immeuble de rapport en bon état qui pourrait accueillir au rez de chaussée le futur commerce de Murielle et aux différents étages des logements destinés à la location.

Ceci permettrait à Murielle de « se mettre enfin à son compte ». Pour rendre ce projet viable Manon va faire un apport personnel de 40 000 euros, le surplus, soit la somme de 150 000 euros, va être empruntée et remboursée par le couple. Manon vous précise que son métier d'infirmière au CHRU de CLERMONT FERRAND ne lui laisse pas vraiment de repos mais qu'elle compte s'investir dans le commerce de son amie.

Elles se sont donc décidées à passer la porte de l'étude afin dans un premier temps de faire avec vous un bilan sur leur situation actuelle. (Etablir la composition de leur patrimoine respectif, faire le point sur les mouvements de fonds ayant lieu entre elles, et déterminer les droits de chacune vis-à-vis de ces différents biens. Quid des conséquences liées au décès de

l'une et ou de l'autre).

Pour dans un second temps, une fois ce bilan dressé et les différents problèmes identifiés apporter une ou plusieurs solutions qui vous semblent les plus adaptées à leur vie actuelle et future. (Le but étant bien entendu de leur proposer une solution juridique pouvant leur apporter une protection et ce tant au cours de la vie du couple, qu'en cas de séparation ou encore en cas de décès de l'une ou l'autre et ce sans léser les enfants de Murielle.)

Par **janus2fr**, le **09/06/2014** à **19:57**

Bonjour,

Je ne pense pas que le but du forum soit de faire votre travail à votre place.

Il peut être utilisé pour demander de clarifier certains points que vous n'auriez pas compris, mais pas pour demander à ce que l'on fasse tout le devoir...

Par **amilton**, le **09/06/2014** à **20:04**

Eclairez moi alors'il vous plait.